Image not found or type unknown

Déclaration AT tardive.fonction publique

Par **ZOUFI**, le **01/01/2014** à **09:33**

bonjour

je suis fonctionnaire d'état
j'ai été victime d'un accident de la circulation sur le trajet constaté par les pompiers
un jour d'arrêt et une grosse douleur à l'épaule que je pensais passagère.
je n'ai pas fait de dossier d'AT trop contraignant.
aujourd'hui mon médecin prévoit l'opération et je regrette de ne pas avoir fait mon dossier.

est il possible de déclarer cet accident en AT trois ans et demi après puisque tous les faits objectifs sont notifiés ??

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **01/01/2014** à **09:52**

Bonjour,
C'est là où l'on s'aperçoit qu'il vaut mieux ouvrir un dossier contraignant d'accident de travail car on ne sait jamais la suite qui peut en résulter mais il semble que la prescription de 2 ans soit atteinte et que vous ne puissiez rien faire maintenant...
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés